

Époux ou Père

Prénoms Carlos

Nom DE FREITAS

Né le 02 janvier 1969

à Créteil (Val-de-Marne) heures

de (1) Manuel DE FREITAS

et de (1) Maria CAETANO

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2) Mentions marginales (3) L'officier de l'état civil Sceau (2)

Épouse ou Mère

Prénoms Claire Marie Lida

Nom JOUANETAUD

Née le 11 mars 1970

à Reims (Marne) heures

de (1) Alain Laurent JOUANETAUD

et de (1) Ghislaine Geneviève Maria LAMIRAUX

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le (2) Mentions marginales (3) L'officier de l'état civil Sceau (2)

LIMEIL-BREVANNES

Mariage célébré à

le 04 juin 2011

à 14 heures 30

Les futurs époux ont déclaré (4)

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

Mentions marginales (3)

25

le 04 juin 2011

L'officier de l'état civil Sceau


(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à ».

Époux ou Père

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Épouse ou Mère

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽¹⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

Premier enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 351

Le 27 mai 2009

à

13 heures 52
est né(e) ⁽³⁾ Tom Julien, Carbs
DE FREITAS

du sexe masculin à Saint-Naur-
des-Fossés (Val de Marne)
reconnu(e) ⁽⁴⁾ à la Naïe de Limeil-
Beuvannes (Val de Marne)
le 11 avril 2009
par ⁽³⁾ les père et mère

Délivré conforme aux registres, le

08 JUIN 2011

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

⁽¹⁾ Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

⁽³⁾ Préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

⁽⁴⁾ Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

⁽⁴⁾ Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.